

# **Critères demandés par le Conseil Scientifique en vue de la demande d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) à l'Université Lille 2**

## **Dans le domaine Chimie, Sciences de la Vie, Santé**

4 grands critères à remplir :

- **Haut niveau scientifique**
  - 1<sup>er</sup> critère : au moins six publications (dont celles portant sur le sujet de la thèse d'Université), signées parmi les 2 premiers ou 2 derniers auteurs, dans des revues internationales à comités de lecture et de facteurs d'impacts situé dans la première moitié des facteurs impacts du (des) champ(s) disciplinaire(s).
  - Le statut d'inventeur sur un brevet est considéré comme équivalent à celui d'auteur d'une publication.
  
- **Caractère original de la démarche de recherche et aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique, clinique ou technologique suffisamment large**
  - 2<sup>ème</sup> critère : sujets de recherche originaux, changement de thématique par rapport à la thèse ou autonomisation au moins partielle dans le management des projets de recherche (par exemple sous la forme d'un stage post-doctoral, d'obtention de financements, de promotion de projet etc.)
  
- **Capacité à se projeter dans l'avenir en termes de conception, de direction, d'animation et de coordination d'activités de recherche et de valorisation**
  - 3<sup>ème</sup> critère : exposé des perspectives des projets de recherche en cours ou à venir du point de vue scientifique, ainsi que du point de vue de la structuration de ces projets en termes d'organisation, d'encadrements, de financements, etc.
  
- **Capacité à encadrer de jeunes chercheurs**
  - 4<sup>ème</sup> critère : co-encadrements de doctorants et/ou encadrements de masters (M2 recherche). L'environnement de ces co-encadrements (UMR, UPRES...), la personne encadrée et le co-encadrant (titulaire de l'HDR) seront mentionnés. Les publications présentées feront apparaître la corrélation entre les (co)-encadrements et les noms des auteurs des publications (personnes encadrées, demandeur de l'inscription à l'HDR et co-encadrant)

## Documents préparatoires en vue de l'HDR

L'HDR porte sur l'activité recherche ; il est donc inutile de détailler les activités liées aux soins ou à l'enseignement (hors enseignements préparant à la recherche)

Pour l'audition par les membres de rang A représentant les composantes « santé » au conseil scientifique de l'Université, ceux-ci doivent disposer :

### 1) CV

- Formation à la recherche
- Publications, avec votre nom souligné, classées en
  - Articles dans des revues internationales à comité de lecture (avec le *facteur d'impact* et le *quantile* (rang du *facteur d'impact*) du domaine ; cf ISI Web of knowledge)
  - Articles dans des revues nationales à comité de lecture
  - Articles dans des revues sans comité de lecture ou non indexées
  - Communications avec actes
  - Communications sans actes
  - Ouvrages ou chapitres scientifiques ou de vulgarisation ou pédagogiques
  - Brevets (préciser s'il s'agit de brevets internationaux) et logiciels
- Contrats ou bourses de recherche (préciser s'ils sont à votre nom ou si vous êtes participant)
- Partenariats industriels

### 2) Exposé du/des thème(s) de recherche et des principaux résultats acquis

### 3) Exposé du/des projet(s) de recherches

(en mentionnant la structure où seront réalisés ces travaux et les collaborations établies)

### 4) Liste des personnes encadrées avec l'activité correspondante

(y compris les thèses d'exercice qui portent sur une activité de recherche)

### 5) Activités d'enseignement liées à la recherche

(Master recherche, Conférences invitées ...)